



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLEES

ARRETE N° AD 2023-167

PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE L'INSTANCE DECISIONNELLE DE L'ASSOCIATION « ÎLE-DE-FRANCE EUROPE », ET DE SON SUPPLEANT

Le président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-7,

Vu la délibération n°2021-CD-9-6422.1 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté n°AD 2021-428 portant désignation d'un représentant du Président du Conseil départemental au sein de l'instance décisionnelle de l'Association « Île-de-France Europe »,

Considérant qu'il revient au Président du Conseil départemental de désigner son représentant, ainsi qu'un suppléant pour siéger au sein de l'instance décisionnelle de l'Association « Île-de-France Europe »,

Arrête :

Article 1^{er} : Sont désignés pour représenter le Président du Conseil départemental au sein de l'instance décisionnelle de l'Association « Île-de-France Europe » :

- Monsieur Pierre FOND, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental, en qualité de représentant titulaire,
- Madame Stéphanie THIEYRE, Conseillère départementale, en qualité de représentant suppléant.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles

Signé par : Pierre BEDIER
Date : 04/04/2023
Qualité : Président du Conseil Départemental des Yvelines

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

D2signation d'un représentant du Président du Conseil départemental au sein de l'instance décisionnelle de l'association Ile de France Europe, et de son suppléant

Date de transmission de l'acte : 05/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 05/04/2023

Numéro de l'acte : AD2023-167 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20230404-AD2023-167-AR

Date de décision : 04/04/2023

Acte transmis par : Caroline GALEA

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Acte à classer

AD2023-167

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-05T09-22-08.01 (MI244255784)

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20230404-AD2023-167-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : D2signation d'un représentant du Président du Conseil
départemental au sein de l'instance décisionnelle de
l'association Ile de France Europe, et de son suppléant.
Date de décision : 04/04/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : AD-2023-167 désignation Mme Thièyre Asso IDF Europe 04.04.2... Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DAJCP controle legalite

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/04/23 à 09:22

Par GALEA Caroline

Transmis

Date 05/04/23 à 09:22

Par GALEA Caroline

Accusé de réception

Date 05/04/23 à 09:29